



Liberté Égalité Fraternité

q x

## **COMMUNIQUE DE PRESSE**

Paris, le 22 mai 2024

## SEGUR NUMERIQUE : LANCEMENT DE LA VAGUE 2 POUR LES ETABLISSEMENTS DE SANTE !

Depuis l'été 2021, le Ségur numérique a pour ambition de généraliser le partage fluide et sécurisé des données de santé, entre les professionnels et avec le patient. Après une première vague qui a permis d'équiper une large majorité d'établissements et professionnels de santé en logiciels conformes et de dépasser le seuil d'un document de santé sur deux envoyé dans Mon espace santé, la deuxième vague du Ségur numérique est officiellement lancée pour les établissements de santé!

Ces deux premiers dispositifs de la vague 2 concernent les **dossiers patients informatisés** (DPI) et les **plateformes d'intermédiation** (PFI), et permettront à tout établissement de santé de bénéficier d'une nouvelle mise à jour de ses logiciels clés financée par le Ségur numérique, dans le cadre du plan de relance NextGenerationEU.

Après avoir massivement créé les profils Mon espace santé des patients et accéléré leur alimentation par les acteurs de la santé, cette seconde vague vise à :

- Faciliter la **consultation par les professionnels de l'historique médical de leurs patients** disponible dans Mon espace santé,
- Améliorer l'intégration des documents reçus par MSSanté,
- Et renforcer la sécurité des logiciels.

Ces dispositifs prennent la forme de Systèmes Ouverts et Non Sélectifs (SONS) mis en œuvre par l'Agence du numérique en santé (ANS), et sont ouverts à tous les établissements de santé, qu'ils aient ou non bénéficié de la vague 1 du Ségur.

Tous les éditeurs du secteur hospitalier peuvent **dès à présent engager leurs travaux** de développement et de référencement de leurs solutions logicielles, afin de pouvoir proposer aux établissements de santé de bénéficier de la mise à jour financée par l'Etat.

« Nous tenons à remercier les équipes de la DNS et de l'ANS pour les travaux considérables de coconstruction qui ont été réalisés dans le cadre de cette vague 2 du programme Ségur Numérique. Le lancement de cette nouvelle vague constitue une étape importante pour inscrire de façon solide et pérenne l'usage de Mon Espace Santé dans le quotidien des professionnels de santé et des patients. C'est cette perspective que nos membres soutiennent et pour laquelle ils s'engagent avec enthousiasme et détermination. »

> Mostafa Lassik, Président de l'Asinhpa Anne-Sophie Bouy, Présidente de la Commission Santé de Numeum

Pour les établissements de santé, le financement de ces mises à jour logicielles s'articule avec les autres dispositifs de soutien mis en place pour mettre le numérique au service de la santé, avec le programme CaRE pour renforcer la cybersécurité des établissements de santé et déployer des moyens d'identification électronique sécurisés à l'hôpital.

« Nous sommes ravis de saluer le lancement du programme de financement SONS vague 2. Ce projet ambitieux est très attendu, car il permettra enfin de consulter le dossier médical partagé (DMP) directement depuis le dossier patient informatisé (DPI). Cette avancée significative facilitera grandement l'accès à l'information médicale et améliorera la coordination des soins. Cependant, nous sommes conscients des défis que cela représente, notamment en raison des délais très courts imposés aux éditeurs pour mettre en place des solutions ergonomiques et efficaces pour les professionnels. Il sera crucial d'apporter un soutien constant aux établissements pour les accompagner dans l'adoption et l'utilisation optimale de ces nouveaux outils. »

Laurent Pierre, conseiller numérique de la FHF

« La FHP a soutenu depuis le début le programme Ségur numérique afin de permettre le partage fluide et sécurisé des donnés de santé entre l'ensemble des acteurs. Ses adhérents se sont fortement mobilisés pour la vague 1 SONS et dans le programme SUN-ES pour alimenter Mon espace santé des documents médicaux des patients envoyés par MSsanté. Aujourd'hui, les professionnels de santé attendent de pied ferme le bénéfice de cette démarche collective au travers de la consultation de Mon espace santé et de la réception facilitée par MSSanté. La FHP salue donc la publication de ce dispositif réglementaire après plusieurs mois d'attente. Elle souhaite ainsi s'engager dans la mise en œuvre de ces usages, soutenue par un accompagnement adressé aux établissements. »

Bertrand Sommier, Secrétaire général de la FHP

Après de longs mois de concertation avec l'ensemble de l'écosystème, le lancement de ces deux premiers dispositifs marque le coup d'envoi de la vague 2 du Ségur, qui se déploiera progressivement au cours des deux prochaines années pour permettre aux professionnels de santé d'accéder de façon simple et sécurisée aux données de leurs patients et parachever ainsi ce chantier central au cœur de la feuille de route du numérique en santé.

Des dispositifs analogues seront prochainement publiés pour couvrir les différents secteurs du champ sanitaire : imagerie, biologie médicale, médecins de ville, officines, sage-femmes, chirurgiens-dentistes et paramédicaux.

## Pour plus d'informations :

- Dispositif vague 2 pour les DPI
- Dispositif vague 2 pour les PFI
- Toutes les informations sur le Ségur numérique : <a href="https://esante.gouv.fr/segur">https://esante.gouv.fr/segur</a>

**Pour rappel, le Ségur numérique, lancé** en 2021, a pour ambition de généraliser le partage fluide et sécurisé des données de santé, entre les professionnels de santé et les usagers. Grâce à un investissement inédit de 2 milliards d'euros, il représente un formidable accélérateur pour mettre le numérique au service de la santé. Il traduit également une nouvelle manière de mener une politique publique dans une logique d'Etat-plateforme, avec le déploiement d'infrastructures partagées à l'échelle nationale, en particulier avec Mon espace santé, une co-construction permanente avec les associations de patients, les représentants des professionnels et établissements et les entreprises du secteur, et une intervention inédite de l'Etat dans la mise à jour des logiciels des professionnels.

À propos de la Délégation au numérique en santé: La Délégation au numérique en santé (DNS) assure le pilotage de la feuille de route du numérique en santé et de l'ensemble des chantiers de transformation du numérique en santé avec ses partenaires. La DNS est directement rattachée à la ministre du travail, de la santé et des solidarités. Elle assure un pilotage resserré de l'Agence du Numérique en Santé.

Contact presse: Marion Février // 06 08 77 61 02 // marion.fevrier@sante.gouv.fr